

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 11 avril 2024

DEPARTEMENT

République Française

ARDECHE

CONSEIL MUNICIPAL DE FABRAS

Nombre de membres**en exercice:** 10**Séance du jeudi 11 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril l'assemblée régulièrement convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Cédric D'IMPERIO.

Présents : 9**Votants:** 10**Sont présents:** Cédric D'IMPERIO, Daniel JOURDAN, Jacqueline MOULIN, Isabelle BREYSSE, Nicole CHAMBOULEYRON, Marie-Josée HILAIRE, Christian PERRET, Odile RIVIERE, Séverine ZEN**Représentés:** Michel BUFERNE (procuration à Cédric D'IMPERIO)**Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Daniel JOURDAN

Ordre du jour:

- Approbation procès-verbal du 29 novembre 2023
- Décisions du Maire
- Droit de préemption
- Vote des taxes directes locales
- Vote compte de gestion 2023
- Vote compte administratif 2023
- Affectation du résultat 2023 de la commune
- Vote des subventions aux associations
- Vote budget primitif 2024
- Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- Délégués SEBA
- Dénéigement-subvention CD07
- Questions diverses

Le quorum est atteint le conseil municipal peut délibérer

1/ Approbation procès-verbal du 29 novembre 2023

Approuvé à l'unanimité

2/ Décisions du Maire et droits de préemption

Par délégation du conseil municipal du 26 mai 2020 en vertu des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Générales des Collectivités Territoriales, le Maire a pris les décisions suivantes : DEC-2024-1

Le loyer annuel du logement situé au 495 route du village est fixé à 490 euros plus 20 euros de charges fixes (ordures ménagères et entretien chauffage)

DEC-2024-2

Le loyer annuel des 5 lots des jardins partagés est fixé à 20 euros par an. Les locataires devront valider le règlement.

Droit de préemption non exercé :

29/02/2024 Parcelles B 1162-1131-1161 Combechaude-M.Mme CEYSSON

3/ Vote des taux d'imposition directs locaux

Proposition de maintenir les taux 2023 sans aucune augmentation depuis plusieurs années :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 32.90 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 76.14 %
- taxe d'habitation (TH) : 6.84 %

Voté à l'unanimité

4/ Vote du compte de gestion - fabras

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Approuvé à l'unanimité

5/ Vote du compte administratif - fabras

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	113 699.28			368 780.39	113 699.28	368 780.39
Opérations exercice	394 850.26	250 833.37	239 475.87	449 922.55	634 326.13	700 755.92
Total	508 549.54	250 833.37	239 475.87	818 702.94	748 025.41	1 069 536.31
Résultat de clôture	257 716.17			579 227.07		321 510.90
Restes à réaliser	11 062.40	81 379.00			11 062.40	81 379.00
Total cumulé	268 778.57	81 379.00		579 227.07	11 062.40	402 889.90
Résultat définitif	187 399.57			579 227.07		391 827.50

Approuvé à l'unanimité

6/ Affectation du résultat

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	368 780.39
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	450 853.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	210 446.68
Résultat cumulé au 31/12/2023	579 227.07
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	579 227.07
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	187 399.57
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	391 827.50
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Approuvé à l'unanimité

7/ Vote des subventions aux associations

Monsieur le maire donne lecture des propositions 2024 de subventions aux associations. Une subvention exceptionnelle sera attribuée à l'association TOUTATIS pour l'organisation de la fête de la musique.

Approuvé à l'unanimité

8/ Vote du budget primitif 2024

Les conseillers municipaux ont reçu avec la convocation le projet du budget primitif avec détails des comptes.

Le budget primitif 2024 est présenté avec reprise des résultats 2023, lequel s'équilibre en dépenses et recettes à :

en section fonctionnement à 773 963 euros

en section investissement à 1 445 682.00 euros

BP 2024 : SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	103 714.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	107 610.00
014	Atténuations de produits	21 041.00
65	Autres charges de gestion courante	59 920.00
66	Charges financières	12 000.00
023	Virement à la section d'investissement	461 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 678.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		773 963.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	34 700.50
73	Impôts et taxes	118 173.00
74	Dotations et participations	135 343.00
75	Autres produits de gestion courante	78 500.00
77	Produits spécifiques	419.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	391 827.50
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		773 963.00

BP 2024 : SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	229 955.40
23	Immobilisations en cours	868 100.00
16	Emprunts et dettes assimilées	74 910.43
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000.00
001	Solde d'exécution section investissement	257 716.17
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 445 682.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	607 200.00
16	Emprunts et dettes assimilées	150 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	18 704.43
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	187 399.57
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	11 200.00
021	Virement de la section de fonctionnement	461 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 678.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 445 682.00

Approuvé à l'unanimité

9/ Prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Le Maire propose d'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle et donne lecture des conditions d'obtention et des montants pour les employés de la commune.

Approuvé à l'unanimité

10/ Délégués SEBA

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que M. CHAUDANSON Christian représentait la commune en tant que délégué titulaire au comité syndical du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche –SEBA.

Suite à son décès le 20 décembre 2023, il convient de désigner un nouveau membre pour le remplacer.

Désignation de :

Délégué titulaire : M. BUFERNE Michel

Délégué suppléant : M. D'IMPERIO Cédric

Approuvé à l'unanimité

11/ Déneigement hiver 2023-2024 : demande de subvention au département

Sollicitation du conseil départemental de l'Ardèche pour aide au déneigement des voiries communales pour l'hiver 2023-2024

Approuvé à l'unanimité

Le Maire,
Cédric D'IMPERIO

Le secrétaire de Séance,
Daniel JOURDAN